Accord de Pêche Sénégal Mauritanie: les professionnels artisans sénégalais et mauritaniens se concertent

8 avril. En parallèle de la commission mixte des pêches qui a réuni les autorités du Sénégal et de la Mauritanie pour discuter le renouvellement du protocole d'accord de pêche liant les deux pays, les professionnels de la pêche artisanale du CONIPAS (Sénégal) et de la FNP-section artisanale (Mauritanie) se sont également réunis en commission mixte pendant trois jours à Nouakchott.

Il faut rappeler que l'accord de pêche Mauritanie-Sénégal permet à quelques 300 pirogues sénégalaises de pêcher dans les eaux mauritaniennes, essentiellement des petits pélagiques, à la condition que 15% des captures soient débarquées en Mauritanie.

Les professionnels ont constaté que les 15% de débarquements en Mauritanie n'ont pas été respectés. En conséquence, afin que cet élément, qui est à la base de l'accord, puisse être respecté à l'avenir, ils ont désigné un sous-comité qui sera chargé de planifier les débarquements des pirogues sénégalaises, d'assister les pêcheurs pour l'accomplissement des formalités et d'organiser la commercialisation des 15% de captures débarquées. Le coordinateur de ce sous comité fera rapport tous les quinze jours à la commission mixte des professionnels.

Cette commission mixte de professionnels a été mise en place en 2008, pour envisager de quelle manière les professionnels artisans des deux pays peuvent contribuer à améliorer la mise en œuvre de l'accord de pêche Mauritanie-Sénégal. En clôturant leur rencontre, la FNP et le CONIPAS ont réitéré leur ferme volonté de lutter contre la pêche illicite et les mauvaises pratiques de pêche, notamment dans le cadre de cette commission mixte, et demandent aux pêcheurs artisans d'avoir un comportement responsable. Cet engagement de la pêche artisanale en faveur de la pêche durable de petits pélagiques, c'est aussi le message que les professionnels veulent porter à l'attention des participants de l'atelier sur la gestion durable des petits pélagiques dans la région, organisé par la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), qui se tiendra à Dakar du 15 au 17 avril.

Les professionnels ont également débattus, lors de la rencontre de la commission mixte, de la mise sur pied du Comité de Suivi des recommandations de la rencontre régionale des organisations professionnelles qui s'est tenue à Conakry en décembre 2008. Ils estiment que ce comité de suivi devra d'ores et déjà envisager les procédures légales et organisationnelles pour mettre sur pied le plus rapidement possible la confédération régionale des professionnels de la pêche artisanale d'Afrique.

Pour plus d'informations

Sid'ahmed Ould Abeid, Président de la FNP-section artisanale Tél 002226360087

El Hadj Dao Gaye, Président du CONIPAS Tel 00221775618395